

BURKINA FASO

UNITE-PROGRES-JUSTICE

ASSEMBLEE LEGISLATIVE DE
TRANSITION

IV^E REPUBLIQUE
DEUXIEME LEGISLATURE DE TRANSITION

LOI N°014-2022/ALT

PORTANT RATIFICATION DE L'ORDONNANCE N°2021-023/PRES DU 31 DECEMBRE 2021 PORTANT AUTORISATION DE RATIFICATION DE L'ACCORD DE FINANCEMENT COMPOSE DU CREDIT N°6967-BF ET DU DON N°D8910-BF SIGNE LE 9 SEPTEMBRE 2021 ENTRE LE BURKINA FASO ET L'ASSOCIATION INTERNATIONALE DE DEVELOPPEMENT (IDA) POUR LE FINANCEMENT DU PROJET REGIONAL DE CORRIDOR ECONOMIQUE LOME - OUAGADOUGOU - NIAMEY

ASSEMBLEE LEGISLATIVE DE TRANSITION

- Vu la Constitution ;
- Vu la Charte de la Transition ;
- Vu la Résolution n°001-2022/ALT du 22 mars 2022, portant validation du mandat des députés de l'Assemblée législative de transition ;

a délibéré en sa séance du 14 juin 2022
et adopté la loi dont la teneur suit :

Article 1 :

Est ratifiée l'ordonnance n°2021-023/PRES du 31 décembre 2021 portant autorisation de ratification de l'Accord de financement composé du crédit n°6967-BF et du don n°D8910-BF signé le 9 septembre 2021 entre le Burkina Faso et l'Association internationale de développement (IDA) pour le financement du projet régional de corridor économique Lomé - Ouagadougou - Niamey.

Article 2 :

La présente loi sera exécutée comme loi de l'Etat

Ainsi fait et délibéré en séance publique
à Ouagadougou, le 14 juin 2022

